

Rythmes scolaires : la prime de la honte.

94 euros, 12 centimes, c'est le montant de la prime que recevront (pour cette année seulement) les 135 directeurs des écoles dans les communes d'Indre-et-Loire qui ont adopté dès cette année la réforme des rythmes scolaires. C'est par une lettre envoyée en fin de semaine par le Directeur des services de l'Education nationale (DASEN) d'Indre-et-Loire que les directeurs d'école ont eu connaissance de cette prime pour bon et loyaux services.

Pour SUD éducation 37, celle-ci est honteuse, à plusieurs titres :

- elle témoigne du mépris du travail effectué par les directeurs qui depuis l'année dernière ont passé de longues heures en discussion avec les mairies, les parents, les différents intervenants et les enseignants autour de la dite réforme pour la comprendre, l'expliquer et la préparer. En ce début d'année ils dépensent une large partie de leur temps de direction pour la mettre en place et régler les nombreux problèmes qu'elle pose concrètement.
- elle témoigne du mépris des directeurs d'école dont les communes ont décidé d'adopter la réforme en 2014, et qui font sur le terrain dès aujourd'hui exactement le même travail de préparation et de mise en place que leurs collègues.
- elle témoigne plus largement du mépris des autres professeurs des écoles (non directeurs) qui subissent et parfois gèrent tout autant l'impact de la réforme dans leur quotidien, avec des formes de souffrance au travail parfois importantes.

Pour SUD éducation 37, il y a clairement là la volonté d'acheter la paix sociale, voire de diviser pour mieux régner, alors que dans la plupart des communes, dans tous les départements, la réforme pose de graves difficultés tant aux enseignants, qu'aux familles et aux communes .

SUD éducation 37 dénonce cette politique de primes au mérite dans l'Education nationale, politique qui ne fait que cacher des difficultés organisationnelles grandissantes.

Au passage, SUD éducation 37 dénonce l'annonce faite au Journal Officiel il y a quelques mois, de l'augmentation de 20 % des primes données aux DASEN, DASEN adjoints, secrétaires généraux d'académie, et autres directeurs, primes qui dépassent les 4200 € annuellement pour les DASEN. Le blocage du salaire n'est visiblement pas pour tout le monde !

SUD éducation rappelle ses revendications en la matière : nous demandons l'arrêt de telles pratiques manageriales qui entraînent un stress important dans les équipes ; nous exigeons une hausse immédiate de 400 € de tous les salaires (des enseignants et des autres personnels de l'EN) ce qui correspond à un simple rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans.

Tours, le 6 octobre

Contacts :

sudeduc37@gmail.com

02 47 85 11 15